

## COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 4 MARS 2015

Lors de sa réunion du 4 mars 2015, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### I – Concertations post-débat public

#### - **Projet de ligne nouvelle Provence- Côte d’Azur**

Le projet de ligne nouvelle Provence - Côte d’Azur doit améliorer la desserte de l’ensemble de la côte d’Azur en reliant Marseille à Nice et la frontière italienne via Toulon. Le projet initial a fait l’objet d’un débat public de février à juillet 2005. Le projet entre dans une nouvelle phase d’études préalables à l’ouverture de l’enquête publique pour les sections prioritaires. A la demande de SNCF Réseau, maître d’ouvrage du projet, la Commission a désigné Monsieur Philippe QUEVREMONT comme personnalité qualifiée chargée de veiller à la mise en oeuvre des modalités d’information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public.

#### - **Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie**

Ce projet a fait l’objet d’un débat public du 15 avril 2010 au 31 juillet 2010. A partir de septembre 2011, une phase de concertation post-débat public s’est déroulée sous l’égide d’un garant et dans le cadre d’une charte négociée avec les acteurs. Cette phase a permis de choisir la zone de passage préférentiel, de préciser les besoins d’aménagement ainsi que les services qui seront proposés et enfin d’affiner les coûts du projet. La Commission a donné acte du compte rendu du maître d’ouvrage et du rapport de la garante, deux documents qui seront annexés au dossier d’enquête publique.

## II – Questions diverses

- **Evolutions législatives et réglementaires dans le domaine du débat public et de la participation des citoyens**

La Commission nationale du débat public a approuvé à l'unanimité l'ensemble des propositions qui seront présentées par son Président à la commission sur le dialogue environnemental constituée par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et présidée par Monsieur Alain Richard, ancien Ministre.

- **Saisine du syndicat mixte Landes Océanes concernant l'organisation d'une concertation sur un projet de complexe résidentiel et touristique à dominante golfique sur la commune de Tosse (Landes)**

Le syndicat mixte Landes Océanes (qui associe le département des Landes et la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud) a saisi la CNDP au sujet de la concertation avec le public concernant la création d'un complexe résidentiel et touristique à dominante golfique sur la commune de Tosse (Landes). Au regard des enjeux présentés par le projet, la Commission a décidé de nommer Monsieur Claude BERNET comme garant du processus de concertation avec le public envisagé par le syndicat mixte.



Christian LEYRIT